

LE RÉVEIL SAINT-PIERRAIS.

Journal Républicain

PRIX DE L'ABONNEMENT (*payable d'avance*).

Pour la Colonie,

Un an.... 12 fr. 00. — Six mois.... 7 fr. 00

Union Postale

Un an.... 15 fr. 00. — Six mois.... 8 fr. 00

J.-B. GIRARDIN

Directeur-Gérant

Bue du Barachois

PRIX DES ANNONCES.

Une à six lignes..... 3 fr. 60

Chaque ligne au-dessus..... 0 fr. 40

Notre Anti-Cléricalisme

Il n'est de pire sourd que celui qui ne veut entendre, dit le proverbe; il n'est personne plus difficile à convaincre, qu'une personne qui ne veut pas être convaincue. Or à St-Pierre, il s'est formé de ces quelques mois un parti -- non une coterie -- une secte même qui, systématiquement, voit dans tous les articles du « Réveil » soit des diffamations ou des injures, soit des attaques contre la religion catholique; il paraît que nous avons fondé à St-Pierre, un parti anti-clérical !

Ce mot qui sonne si faux, surtout ici, est dans la bouche de tous nos adversaires. Oui pour eux tous les indépendants, tous ceux qui ne pensent pas qu'à St-Pierre, tout est pour le mieux comme dans le meilleur des mondes, tous sont des diffamateurs, des violents, des hommes de parti pris, des anti-clériaux ! Un de nos meilleurs amis nous disait hier qu'une personne lui avait fait le reproche, il y a quelques jours à peine, d'être un anticlérical parce qu'on le soupçonne, bien à tort d'ailleurs, d'écrire certains articles du « Réveil » or cet ami est un catholique pratiquant; mais parce qu'il est un des collaborateurs du « Réveil » parce qu'il ne pense pas comme les Baleinards parce qu'il ne croire pas l'échiquier c'est un anticlérical on lui jette l'anathème, on l'excommunie,

Ah ! si l'on nous appelait encore des libres penseurs nous accepterions l'épithète parce que véritablement nous sommes des libres penseurs au vrai sens du mot. Qui nous pensent librement, nous pensons suivant notre propre conviction, suivant notre conscience d'hommes libres et nous n'allons prendre nulle part le mot d'ordre mais dire que nous sommes des anti-clériaux : non nous protestons.

D'ailleurs ce mot anticlérical que veut-il dire dans la bouche de nos adversaires ? car c'est au sens qu'on lui donne ici que nous voulons seulement l'étudier. Ici le mot anticlérical veut dire ennemi de la religion catholique / voilà le dada que l'on a enfourché lors des dernières élections, voilà le cheval de ba-

taille que l'on continue à faire caracoler. Nous sommes pour nos adversaires des anticlériaux !

Est-il même nécessaire de protester pour notre compte nous prétendons qu'après examen sérieux il y a plus de catholiques dans le parti des indépendants que dans le camp opposé.

Nous mettons au défi qui que ce soit de prouver que nous avons attaqué la religion, nous connaissons trop les sentiments de nos lecteurs et de toute la population pour vouloir les froisser, nous sommes trop respectueux des convictions vraies pour venir ici les attaquer, ce n'est ni dans notre caractère ni dans notre programme, ce que nous voulons c'est dévoiler les abus d'où qu'il viennent, c'est ne pas laisser la lumière sous le hoisseau. Voilà la cause des colères que nous soulevons, voilà pourquoi on cherche à nous faire passer pour des ennemis de la religion. Eh bien quoique fassent nos adversaires nous resterons ce que nous sommes des indépendants, épris de liberté et de justice qui malgré leurs puissants adversaires resteront les défenseurs des faibles et des opprimés.

Les Procédés de Nos Adversaires

Nos adversaires ragent de ce que nous renseignons si bien l'opinion publique sur leurs faits et gestes, et ils ne savent comment s'en venger, comment surtout arrêter le cours de ces divulgations qui les déprécient.

Pour effrayer les gens, ils se posent en ennemis irréductibles, injuriant et menaçant de toutes parts, se disant même prêts à mettre à exécution leurs menaces, et ils ne sortent qu'armés jusqu'aux dents.

En qualité de témoins de M. Cartonciny, MM. Touze et Pompéi se présentaient le lundi, 29 février, dans la matinée à l'imprimerie du « Réveil ». Dès lors, ils s'y étaient présentés le dimanche matin, disant devoir revenir dans l'après-midi pour qu'on leur fit connaître le nom de l'auteur de l'article « Mollard II ».

Ils n'y revinrent pas le dimanche, il ne faut donc pas s'étonner si le directeur-gérant n'était pas resté à attendre leur visite depuis le dimanche.

Bref sans donner de rendez-vous à M. Girardin, les témoins de M. Cartonciny retournent le lundi et ne le trouvant pas à son atelier, M^e Pompéi dit à la mère de l'imprimeur: « Votre fils est un voyou, M. Teuze et moi nous sommes disposés à lui f... notre pied au c... »

Après un tel langage, après de telles menaces, ces messieurs ne sont pas revenus et ils ont bien fait, car il y a une mesure à tout et un pauvre ouvrier même St-Pierrais a droit à autant d'égards de langage que le plus gros armateur.

A l'audience correctionnelle du 4 mars, notre imprimeur a servi de bouc en issaire à M^e Pompéi, qui, oubliant le rôle du gérant d'un journal, a traité M. Girardin de tous les noms, le mettant au-dessous de l'homme de paille, dont on voit cependant tant de gens s'enorgueillir comme d'une situation enviable.

Après cette frottée de bois vert administrée par lui, M^e Pompéi aurait bien dû s'attendre et trouver bien naturel que M. Girardin use de la publicité de son journal pour se défendre de tout ce qui lui avait été dit de désagréable et d'injurieux.

Il paraît que l'avocat de M. Légasse ne l'entend pas ainsi, il a tous les droits et le privilège de menacer et d'injurier les gens, et l'on ne doit pas oser lui répondre, surtout quand on est Saint-Pierrais.

M. J.B. Girardin a usé du droit que lui conféra la loi de 1881, il a répondu et il a signé sa réponse de son nom et de sa qualité de directeur-gérant du « Réveil St-Pierrais ».

De là vient la fureur de M^e Pompéi, qui, au lieu de s'en prendre au gérant qui répondait à ses invectives, s'en est pris à M. Mazier qui passe pour l'inspirateur du journal « Le Réveil ».

Dimanche, à quelques minutes moins d'une heure, M. Mazier se rendait chez un de ses amis, arrivé rue de Sèze, il aperçoit M^e Pompéi forçant le pas pour lui couper le chemin au tournant de la rue Félix. D'un bond M^e Pompéi le joint et s'adresse à lui en ces termes: Qui a écrit l'article signé J.B. Girardin ? C'est vous qui avez écrit cet article ? A ces interrogations, M. Mazier répond: « Monsieur, je n'ai pas à répondre à votre question ».

À ce moment, M^e Pompéi cherche sa la pouvoirs, à frapper M. Mazier au visage; celui-ci réussit sans peine à s'emparer des bras de son adversaire et à les immobiliser. Furieux de trouver de la résistance à l'exécution de ses menaces, M^e Pompéi lance alors un coup de pied à M. Mazier dans le bas ventre qui le renverse sur la glace.

Entraîné dans cette chute par l'étreinte de

M. Mazier, M^{me} Pompéi s'acharne sur sa victime terrassée de son coup de pied, lui met un genou sur la poitrine et le frappe au visage à coups redoublés et précipités.

Aux expressions de haine satisfaites de son agresseur, M. Mazier, répond: vous êtes doublement lâche de vous attaquer à un homme qui a vingt ans de plus que vous, lâche surtout de le frapper quand il est à terre, ce qu'un homme civilisé qui se respecte ne se permet jamais de faire.

Fatigué de frapper et ne pouvant l'achever, M. Pompéi permet à sa victime de se relever, mais il la menace de recommencer surtout quand il est traité de lâche en présence de quatre ou cinq personnes sorties du G. f. Smith.

Voilà les procédés honteux de nos adversaires, c'est à se demander si en 1904, on a affaire à des gens civilisés, de tels procédés d'ont combien la haine est aveugle et même lâche.

Les relations de M. Mazier et de M^{me} Pompéi furent excellentes, même amicales jusqu'au jour où notre compatriote M. Mazier eut la bonne fortune de faire la rencontre heureuse de M^{me} Delmont: inde ira. Il y a près de cinquante ans que les familles Jourdan et Mazier se fréquentent de père en fils.

Moins qu'à tout autre, il est permis à M^{me} Pompéi de recourir à des moyens de vengeance; comme homme de loi, il avait tous les moyens à sa disposition de se faire rendre justice; comme homme de plume, il pouvait facilement retoucher un article humoristique sans recourir à des brutalités.

Non! M^{me} Pompéi a préféré se laisser aller à son tempérament, a préféré profiter d'une occasion plus ou moins plausible pour guetter son adversaire et, sous une vengeance personnelle contre M. Mazier, en faire une vendetta.

Fort heureusement, ce n'est pas encore cette fois que l'on aura la peau de M. Mazier; il est Saint-Pierrais de cœur et de naissance c'est dire qu'il a la tête dure. Comme son père, il est aimé de ses compatriotes pour lesquels il s'est dévoué pendant dix huit ans, jusqu'au moment où sa santé lui a fait un devoir de se retirer des fonctions publiques.

Le parquet a été aussitôt saisi de l'affaire, on verra si la justice n'arrivera pas enfin à réprimer ces actes de violence qui mettent la sécurité publique en péril, parce que des citoyens plus ou moins intransigeants se révoltent de ce que l'on signale à l'opinion publique leurs travers et leurs abus contre l'intérêt général.

A LA PORTE DU PARADIS

Personnages - St-Pierre--Monsignore -- Le père Philémon -- Le violoneux -- Le chœur des Miquelonais.

Saint-Pierre (sévère) -- Eh bien ! Vous en avez un culot, vous autres, pour des gens de Miquelon ! Après le rapport que m'a fait Monsignore sur vos débauches, vos orgies, vos plaisirs ! Vouloir entrer au Paradis ? . . . Elle est plutôt raide, celle-là, ah ! mais non. Vous êtes excomuniés. Suffit; Non d'gni estis intrare.

Monsignore (approbateur) -- Cher Portier, vous avez raison.

Le chœur (pitoyable) -- Bon Saint-Pierre ! Grand Saint-Pierre !

Saint-Pierre (dédaigneux) -- ta ! ta ! ta ! ta ! -- Je vous connais. Il ne faut pas vouloir me la faire au savon de la miséricorde. Vous n'avez même pas offert une queue de morue à votre digne pasteur ! Vous êtes des avares.

Monsignore (gémissant) -- Pas une queue ! Pas une langue ! Pas une nauve !

Le Chœur (confondu) -- Pas une raquette !

Saint-Pierre -- O temporum perversitas !

Monsignore (approbateur) -- Cher Portier, vous avez raison.

Saint-Pierre (accusateur) -- Et dans la nuit du mardi gras 1904, vous avez eu l'audace d'aller chez Peau de Bouc -- Pour danser ! Danser, c'est à dire sauter sur vos jambes; les hommes avec les femmes . . .

Monsignore (expliquant) -- Les femmes avec les hommes . . .

Saint-Pierre (courroucé) -- Au son de la musique. C'est épouvantable ! Vous êtes des corrompus, des dévergondés ! O Miquelonorum turpitude !

Monsignore (approbateur) -- Cher Portier, vous avez raison.

Saint-Pierre (flatte) -- N'est-ce pas ?

Le Chœur (pitoyable) -- Bon Saint-Pierre ! Grand Saint-Pierre !

Saint-Pierre (rigide) -- Y êtes vous allés ?

Monsignore -- Tous ! ils sont tous allés.

Le Chœur (timide) -- Oui. Oui.

Saint-Pierre -- Et vous avez dansé ! Des quadrilles ! Des polkas ! Des mazurkas ! Des rédowas !

Monsignore (balbutiant) -- Kakas . . . Sur Kas ! . . . Dovas !

Le Chœur (timide) -- Oui. Oui.

Saint-Pierre -- Et vous avez mangé des foies gras truffés ! des bombes au chocolat !

Le Chœur (protestant) -- Nor, nor, Des berdouilles.

Monsignore -- Des berdouilles ! Oh ! voluptas voluptatis !

Saint-Pierre -- Et vous avez embrassé les filles . . .

Monsignore (malin) -- Dans les coins.

Saint-Pierre -- Vous êtes condamnés sans rémission Allez. Ite ad eternas.

Le père Philémon -- Je demande la parole.

Saint-Pierre -- Tu la z'a, citoyen mais, tu sais, ne rase pas la société.

Monsignore -- Rasoibus Rasoironum.

Saint-Pierre -- La ferme ! . . .

Le Chœur -- Modèle ! La ferme . . . modèle !

Philémon -- C'est pour vous dire qu'on n'est point des méchants.

Monsignore -- C'est le candidat de l'opposition.

Le Chœur -- La ferme !

Philémon -- Est-ce que jamais quand nous étions sur la terre, nous avons écrit des lettres insolentes ? Est-ce que nous nous confissons d'orgueil parce qu'on avait des boucles d'argent à nos escarpins ? Est-ce que nous avons fait

cinq l'ées à cheval pour aller marquer avec le Gouverneur et autant pour enfin ! Est ce que nous n'avons pas enterré nos défunts avec la même diligence, qu'ils aient été garçons de ferme ou gros rentiers ? Est-ce qu'on avait des figures pleines comme une poire fraîche ? Est ce que nous émargions au budget pour trois mille balles ? Est-ce qu'on était fier par ce qu'au lieu de nous nommer Monsignore, on nous appelait Philémon . . .

Le Chœur -- Et moi . . . Bourlingue -- Et moi: Paille en cul ! -- Et nous tous La Goéliche ! Pisso patte ! Bébé ! Peau de bouc ! Trou de balle ! Barrique d'huile ! Capelan sec ! Bibite ? Fricot ! Capote ! Trompette ? Laclisse ! Dodoffe ! Labrume ! Pettenorois ! Mistigris ! Petit Chien ! Miston ! Bas sur pattes ! La fin du monde !

Philémon -- Et ben alors ! Qu'est-ce qu'on nous reproche ?

Saint-Pierre -- As-tu fini ? Oui alors votre pasteur vous a-t-il défendu d'aller sauter chez Peaudé Bouc la nuit du mardi-gras ? oui ou non ?

Le Chœur -- oui.

Saint-Pierre -- Eh bien ! Tout ce qui est défendu, n'est pas permis, par conséquent la sentence est claire.

Le Violoneux -- Mais moi je n'ai pas sauté. J'ai fait sauter les autres.

Saint-Pierre -- C'est cent fois pire.

Le Violoneux -- Je demande alors pourquoi qu'on ne punit point Monsignore qu'a fait sauter le lapin de l'instituteur.

Saint-Pierre -- Le lapin !

Le Chœur -- Avec des carottes !

Saint-Pierre -- Avec des carottes ! Ah ! Ah ! je n'avais pas vu ça dans le rapport, mais c'est épouvantable. C'est un péché énorme de faire sauter ensemble des personnes de sexe différent; mais des choses de genre différent Un lapin: animal ! Une carotte: végétal ! -- C'est le comble du mal !

Monsignore -- Lapinus carottia . . .

Le Chœur -- Lapinorum carottorum.

Saint-Pierre -- Lapinibus carotibus -- Allez-vous en tous et F . . . moi la paix ! Pax hominibus ! Et toi, pendant que tes paroissiens vont sauter dans la grande casserole, tu réfléchiras sur l'impudicité des carottes, sur l'immoralité du lapin. -- per secula seculorum.

Tout le monde s'en va en chantant sur un air connu :

Et dans cent ans l'histoire
Nous ravivera la mémoire
D'un qui brûla l'éternité
Pour l'amour d'un lapin sauté.

PRO PATRIA

Nous sommes tous égaux devant la loi, mais encore faut-il pour cela, avoir franchi le seuil du temple de Thémis, ce qui ne fait jamais plaisir. Quand



nos y sommes amenés, c'est généralement pour défendre nos intérêts contre la gent rapace qui cherche à nous déposséder, ou bien encore, nous venons demander justice contre les apaches qui nous injurient ou nous assomment sans autre raison que celle de ne pas être de l'avis de leur maître. Si la justice est égale pour tous, l'administration ne l'est pas.

Qu'il s'agisse de faire respecter un décret en vigueur ou les clauses d'un contrat intéressant la population dans son ensemble, l'égalité disparaît et Thémis est négligée dans le cas où décret ou contrat sont en opposition avec les intérêts de l'autocrate du château tremblant. L'impartialité de notre Gouverneur mise à une trop rude épreuve l'ombre et nous avons la singularité de voir M. Jullien aussi respectueux du bon droit que l'était, l'autre jour, l'atte-lage de l'ami Louis à l'égard de sa personne.

D'après une loi promulguée à St-Pierre, les propriétaires des navires à vapeur sont obligés de provoquer annuellement une expertise des chaudières. *Or ces épreuves n'ont jamais été faites à St Pierre*, depuis que le «Pro Patria» est devenu la propriété de M. Légasse.

En cas d'impossibilité au «Pro Patria» d'exécuter le contrat postal dans le délai voulu, les entrepreneurs sont tenus de l'assurer par des moyens précisés par le cahier des charges, faute de quoi ils deviennent passibles d'amende ou retenue sur la subvention accordée au service postal, mais M. Légasse se moque d'autant plus de l'une et de l'autre, qu'il est convaincu que ni amende ni retenue ne seront appliquées par M. Jullien.

M. Légasse fait ce qu'il veut à Saint-Pierre. L'une des conséquences de cette autorité absolue est de nous priver de notre courrier et nous nous demandons si, en échange des cent mille francs que doit verser le trésor à M. Légasse annuellement, ce dernier a pris un engagement quelconque avec notre administration. Le dernier départ du «Pro Patria» devait s'effectuer sur Halifax comme le comporte le tableau du Service postal. Or nous avons les meilleures raisons de croire que son propriétaire lui avait donné ordre d'aller à Louisbourg pour y prendre du charbon. Il s'est écoulé quatorze jours depuis son départ de St-Pierre, et il n'est pas encore arrivé à destination. Si par un concours de circonstances favorables cette opération devait apporter des bénéfices à M. Légasse, elle donne aussi beaucoup d'inquiétude aux familles du personnel formant l'équipage du vapeur. Mais M. Légasse en homme pratique habitué à toujours examiner une affaire au point de vue financier et jamais au point de vue humanitaire, s'occupe si peu de ce que l'on pense dans le public qu'il a toujours cru que si le «Pro Patria» s'est mis dans les glaces, il doit s'en retirer tout seul. Du reste il en coûterait trop d'aller à sa recherche et à son secours. Nous envisageons cette question à un autre point de vue et nous disons haute-

ment que si le «Pro Patria» n'a pas besoin de secours immédiat, il a sûrement besoin d'assistance et ce serait un crime de rester plus longtemps indifférent au sort de son équipage. Que l'autorité en prenne l'initiative et qu'elle n'accepte qu'à titre de renseignements sujets à caution les nouvelles émanant de M. Légasse.

AVANT ET AUJOURD'HUI.

Avant nous avions un gouverneur. Il ne s'appelait pas Jullien, n'avait pas l'envergure de Jullien ni son éloquence, ni son grand esprit, ni ses hautes qualités morales; il n'était même pas l'ami de M. L. Légasse. Le courrier postal arrivait régulièrement et aussi régulièrement la colonie se trouvait alimentée cela nous coûtait 65,000 francs.

Aujourd'hui, nous possérons l'omnipotent Jullien: il connaît très bien les intérêts de la Colonie, ceux de L. Légasse en particulier disent les mauvaises langues. Le courrier arrive quand il en a le temps et les marchandises quand il plaît à Dieu. Cela nous coûte 100,000 fr. que M. Légasse encaisse très régulièrement; c'est même la seule chose qui se fasse régulièrement.

Avant chaque année comme le veut la loi et pour prévenir des catastrophes, un vapeur ne prenait la mer qu'après des essais complets et concluants; aujourd'hui, le Pro Patria navigue sans de pareilles garanties, prend ses quartiers d'hiver dans les glaces et les familles des passagers et des hommes du bord sont plongées dans de mortelles inquiétudes.

M. Jullien lui, n'est pas inquiet; il se promène en traîneau, en descend même quelquefois trop rapidement, mais cela ne trouble en rien sa sérénité. Il lance toujours au vent ses discours grandiloquents et écrit à la Chambre de commerce des lettres amphigouriques.

LA LIGUE ANTI-ALCOOLIQUE

La ligue Anti-alcoolique dont Monsieur le Commissaire de marine Gailhac s'est fait le promoteur, vient d'être définitivement et légalement constituée.

De nombreux armateurs, des patrons de goélettes, des marins ont déjà donné leur adhésion, mais il ne faut pas croire que cette ligue s'adresse spécialement aux ma-

rins, elle est au contraire d'ordre général, d'intérêt public, aussi il serait à souhaiter que le nombre des adhérents en fut le plus grand possible.

Il ne faut pas croire non plus que cette ligue ait l'intention de demander la suppression radicale de l'alcool et la fermeture de tous les cafés. Son but grand et noble est de combattre les progrès effrayants de l'alcoolisme, c'est de mettre la jeune génération surtout en garde contre ce fléau et pour atteindre ce but, la ligue se propose d'organiser des conférences, de répandre dans le public des brochures, des gravures démontrant les maux qu'engendre l'abus de l'alcool.

Le Comité directeur vient de nous adresser l'information suivante :

Une réunion organisée par la ligue anti-alcoolique de St-Pierre et Miquelon et spécialement destinée aux dames aura lieu à l'école communale des garçons, le dimanche 20 Mars à 3 heures 1/2 de l'après-midi.

Une partie de la salle sera réservée pour les dames.

Le présent avis tient lieu d'invitation.

Les personnes qui désireraient dès maintenant faire partie de la ligue anti-alcoolique de Saint-Pierre et Miquelon, sont priées de donner leurs noms à M. Bergogne, secrétaire de l'école communale des garçons, secrétaire de la ligue, qui tient les statuts de l'association à la disposition du public.

NOUVELLES

On annonce la mise au tableau d'avancement de M. Certonciny pour le poste de secrétaire général.

Enfin le sieur Jullien aurait obtenu cette compensation à tous les déboires de son alter ego.

On prétend même que M. Certonciny aurait jeté son dévolu sur Tadoussac où il a laissé les meilleurs souvenirs (après St Pierre) de sa haute capacité administrative.

Le «Réveil» à l'audience de vendredi dernier, avait été condamné à l'insertion de la réclamation de M. le curé de Miquelon sauf la phrase injurieuse. Notre adversaire ne veut pas se soumettre à cette leçon d'éducation civique; il a, séance tenante, fait appel ne trouvant pas suffisant que l'on épure sa prose de manière à ne scandaliser personne.

RELEVÉ DES TÉLÉGRAMMES

Affichés par le câble français.

4 Mars

On dit que Port-Arthur sera abandonné à l'ennemi après que l'on aura coulé les navires qui s'y trouvent.

Aucune croyance n'est accordée par les Affaires étrangères aux bruits que la Chine est à la veille de se joindre au Japon.

En Mandchourie, les prix de certains articles ont augmentés de cent pour cent.

La Cour de Cassation a commencé aujourd'hui l'examen de l'appel Dreyfus pour la révision de son procès.

La visite du Comte Beckendorff à Saint-Petersbourg, vient dit-on pour assurer le gouvernement de la neutralité de l'Angleterre et a rassuré aussi l'opinion française.

En France, les réalistes n'ont reçu aucun nouvel avis.

Les cosaques ont pris possession des lignes télégraphiques de Ningyong.

5 Mars

Le Comte Beckendorff, arrivé de Saint-Petersbourg, a rendu visite au Roi aujourd'hui et lui a présenté une lettre autographe du Czar. La réponse du Roi informe le Czar de la complète neutralité de l'Angleterre.

A la satisfaction de la France, on s'attend à de meilleures relations entre la Russie et l'Angleterre.

De Vladivostock. — Tout est tranquille ici, aucun bâtiment de guerre Japonais n'a été vu ici depuis le 25 février. Fortes glaces et froid intense.

6 Mars

M. Leckroy déclara que le plus grand désordre règne au ministère de la Marine et que Pelletan ne voit jamais ses chefs. Cela a trait à campagne menée contre Pelletan que l'en voudrait démêler de la Marine pour inciter. Une commission est nommée pour vérifier les actes de Pelletan. L'opinion prédominante dans les cercles militaires continue à être que le bombardement de Vladivostock dimanche avait pour but de reconnaître l'emplacement des casques des batteries russes et de donner une certitude de la présence d'une escadre dans le port.

7 Mars

Un prêtre et deux serviteurs ont été tués, deux prêtres blessés dans l'incendie qui a détruit l'Eglise catholique de St-Patrick ainsi que le Presbytère à Long-Island, City (New-York).

Les Japonais font tout leur possible pour exciter les Chinois à prendre part à la guerre contre la Russie. La possibilité de cette alliance est sérieusement commentée en Europe car elle pourrait avoir de graves conséquences.

Tout en observant toujours une neutralité absolue les puissances ouvrent l'œil et l'opinion générale est que la moindre étincelle peut mettre le feu aux poudres.

La France continue à envoyer des renforts en Extrême-Orient.

8 Mars

Malgré l'apparition de la flotte Japonaise au large du port et le bombardement de Dimanche, les habitants sont de très bonne humeur.

La censure continue à supprimer les intéressantes nouvelles que la presse pourrait se procurer sur les différentes opérations de la guerre.

Les nouvelles officielles reçues sont surtout remarquables par leur inexactitude.

La population croit que Port-Arthur est miné par les Japonais.

Les forces russes en Mandchourie et sur la frontière Coréenne atteindront prochainement 300,000 hommes.

Tous les services fonctionnent à merveille il n'y a pas eu un seul à coup.

Cinq caïsse Japonais ont commencé à mener le bombardement de Vladivostok. Les îles et la ville n'ont pas souffert de cette première attaque.

9 Mars

Des rapports locaux parlent de combats à l'est du chemin de fer et il paraît certain que les Japonais avancent.

On prétend que le fait des Russes ordon-

nant de fortifier Newchang est dû au départ des bâtiments étrangers, lequel a eu lieu sur l'ordre des puissances neutres dans le but de ne pas embarrasser les Japonais par leur présence.

10 Mars

Les nouvelles reçues à propos du bombardement de Vladivostock sont contradictoires.

De Tokio en câble que les croiseurs Russes auraient été détruits par surprise alors que de Pékin on affirme qu'ils sont toujours en rade de Vladivostock et qu'ils ont peu souffert du bombardement des Japonais.

12 Mars

La flotte Japonaise parut à minuit et fit feu jusqu'à ce matin à 8 heures sur Port-Arthur. Aucun détail.

Dans une dépêche reçue de Vladivostock il n'est pas fait mention de combats.

De Tokio. — Le Vice-amiral dans son rapport sur le bombardement de Vladivostock dimanche, dit que l'attaque commença à 2 heures de l'après-midi et que le feu dura 40 minutes, il croit que le bombardement fut efficace et qu'il démolira l'ennemi.

Ber-Barba Somaliland. — Le Général Maning, réussit à surprendre le 26 février les partisans de Mad-Mullah, il en tua 350 et capture 3000 chevaux.

New-York. — On annonce comme certaine l'alliance entre W. M. J. Bryan et W. M. R. Hearst dans le but de faire une campagne en faveur d'une nomination démocratique à la présidence. On croit que le nom de Hearst a été présenté à la Convention de St-Louis.

ANNONCES & AVIS

Entde M^e Louis Guillaume avocat agréé, rue Boursaint.

A VENDRE Par Licitation

Le mercredi trente mars 1904, à deux heures du soir, devant M. le Président du Tribunal civil de 1^{re} instance de St-Pierre, au Palais de Justice à St-Pierre, l'immeuble ci-après désigné dépendant des successions de feu sieur Joseph Etienne Coste et feu dame Polonie Louise Gaspard son épouse, de leur vivant demeurants à Saint-Pierre, sur la poursuite des sieurs Auguste Folquet, commis-négociant, Paul Folquet, armateur, Eugène Folquet armateur, Emile Folquet armateur, Joseph Folquet commis-négociant, démeurant tous à Saint-Pierre et agissant par représentation de leur mère feu dame Véronique Coste épouse Auguste Folquet, à la succession des dits Joseph Etienne Coste et Polonie Louise Gaspard.

De la dame Aimée Coste, sans profession, épouse du sieur François Mahé, marin-pêcheur, qui assiste et autorise son épouse avec laquelle il demeure à Saint-Pierre.

De la dame Eloise Coste, sans profession, épouse du sieur Alfred Tanqueray,

capitaine au long cours, qui assiste et autorise son épouse, avec laquelle il demeure à Bordeaux;

De Monsieur Alfred Coste, menuisier, demeurant à St-Pierre; les dits Aimée Coste, Eloise Coste et Alfred Coste, agissant par représentation de leur père feu François Alfred Coste, à la succession des dits Joseph Etienne Coste et Polonie Louise Gaspard;

De Monsieur Henri Huby, marin-pêcheur, demeurant à St-Pierre et de Monsieur Julien Huby, commis-négociant, demeurant à St-Pierre, les dits Henri et Julien Huby, agissant par représentation de leur mère feu Agathe Coste, aux dites successions;

Tous les sus-nommés poursuivants, ayant pour leur avocat-agréé constitué M^e Louis Guillaume, demeurant à Saint-Pierre, rue Boursaint.

Contre le sieur Alphonse Gantier, patron de goélette, demeurant à St-Pierre, pris tant en sa qualité de commun en lieu que comme tuteur légal et naturel de son enfant mineur Henri Gantier, issu de son mariage avec feu Joséphine Huby, par représentation de la dite à la succession de feu Agathe Coste, elle-même héritière des dits Joseph Etienne Coste et Polonie Louise Gaspard;

La dame Julie Coste, sans profession, épouse du sieur Auguste Follet qui l'assiste et l'autorise, demeurant tous deux à Saint-Pierre, la dite dame Julie Coste par représentation de feu Joseph Etienne Coste et Polonie Louise Gaspard, ses père et mère.

Un immeuble consistant en maison, terrain et dépendances, sis à St-Pierre, borné au Nord par Anatole Detcheverry ou ayant cause, au Sud par la rue de l'Hôpital, à l'Ouest par Poulard, à l'Est par la rue du Barachois.

La vente dudit immeuble a été autorisée par jugement du tribunal civil de St-Pierre, en date du 17 février 1904 le cahier des charges dressé pour parvenir à cette vente a été déposé au greffe du dit tribunal, le 2 Mars 1904.

La mise à prix a été fixée par juge, sus-énoncée à la somme de mille francs, c. 1000 fr. 00

M^e Louis Guillaume, avocat-agréé, poursuivant, donnera tous les renseignements nécessaires.

Fait et rédigé par moi, avocat-agréé pour suivant à St-Pierre, le 5 Mars 1904.

L. GUILLAUME.

A LOUER

Plusieurs Cabanes de Pêche

Situées à la Pointe

S'adresser à M. Louis LANGLOIS

Le Directeur Gérant, J. B. Girardin

St-Pierre Miquelon. — Imp. Coopérative